**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 52/1961 (1961)

Artikel: Tessin

Autor: Tarabori, Augusto Ugo

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-114924

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Monsieur le professeur Fernand Robert, maître à la Sorbonne, fit un exposé remarquable sur la réforme de l'enseignement secondaire en France. Le public fut d'autant plus captivé que le sujet est de toute actualité dans notre canton.

Il nous est impossible de résumer le très complet et intéressant rapport que le recteur a présenté au Conseil d'Etat. La mise au point, à l'Institut de psychologie, dans le cadre d'une recherche subventionnée par le Fonds national et les cantons de Vaud et de Neuchâtel, d'un ensemble de 40 épreuves psychologiques d'intelligence nous a vivement intéressé. Ces épreuves sont entrées dans une batterie expérimentale qui a été passée en septembre 1960, par plus de 4000 écoliers de 12 ans.

Le rapport du recteur de l'Université mentionne que l'effectif des étudiants a doublé en dix ans. Si l'on compare l'augmentation des étudiants par rapport à celle qu'enregistrent les autres universités suisses, on constate que, proportionnellement, l'Université de Neuchâtel est une de celles qui s'est le plus développée au cours de ces dernières années. A quoi attribuer ce résultat réjouissant ? On le doit, certes, à l'heureuse politique de l'Etat en matière de bourses d'études mais aussi au fait que les étudiants préfèrent souvent une faculté où les contacts directs entre maîtres et disciples sont encore possibles. De plus, le travail scientifique intense déployé par les professeurs n'est pas sans effet sur le recrutement des étudiants.

L'Université comprend de plus en plus que son rôle ne s'arrête pas à la préparation à certaines carrières. Il lui appartient également de tenir au courant ceux qui sont déjà engagés dans une activité professionnelle de ce qu'il importe de savoir des dernières découvertes. Il s'agit là d'une mission spéciale dont la section des sciences commerciales, par exemple, a fort bien discerné l'importance. Dans ce but, elle a organisé, pour la deuxième fois, des « Journées industrielles » dont le thème central était « L'homme au travail ». Cette initiative est fort heureuse et elle sera suivie sous peu d'autres réalisations avec le concours d'autres universités de la Suisse romande.

BONNY.

## Tessin

Parmi les actes législatifs je veux d'abord mentionner le décret qui a mis à disposition de la Société tessinoise de Beaux Arts (dont le président est M. Enrico Celio, ancien président de la Confédération et ambassadeur à Rome) la somme de 35 000 fr. pour organiser à Lugano une exposition des œuvres du peintre Giuseppe Petrini (1677-1759) de Carona; cela donnait l'occasion à un historien de l'art bien connu, M. Edouard Arslan, de publier une belle monographie richement illustrée sur l'artiste luganais, actif dans son pays et surtout en Lombardie. D'autres manifestations artistiques encouragées par l'autorité cantonale doivent être rappelées: l'exposition «La femme tessinoise dans le

portrait » organisée, à Lugano aussi, dans les belles salles de la Villa Ciani, par le professeur Giuseppe Martinola d'entente avec le Lyceum de la Suisse italienne et illustrée par un très beau catalogue; et celle qui a trouvé de mai à septembre son cadre dans le magnifique palais des Iles de Brissago. Elle comprenait une centaine de tableaux choisis parmi ceux que l'Etat achète chaque année à l'occasion de l'exposition des artistes tessinois et qui ont leur place dans les bureaux et les écoles cantonales.

Une longue série de décrets législatifs concerne l'action, toujours en plein développement, en faveur des constructions scolaires. De nouveaux bâtiments pour les écoles primaires ont été terminés à Arbedo, Cadenazzo, Intragna, Personico, Pianezzo et Vogorno tandis qu'on continue les travaux à Cugnasco, Gerra-Piano et Lodrino et ceux de rénovation des édifices existants à Bissone, Camorino, Canobbio, Minusio et Pregassona. D'importants travaux sont prévus à Lugano (Molino Nuovo) et à Sonvico pour les écoles primaires : mais à Lugano le gros problème est actuellement celui du siège des écoles professionnelles pour lesquelles on aura à disposition le grand parc du Château de Trevano. Un nouveau bâtiment pour l'école de commerce est projeté à Bellinzona, ainsi que l'agrandissement de l'école des arts et métiers. A Locarno est à l'étude la réorganisation complète du siège des deux écoles normales et on commencera bientôt le nouveau bâtiment pour l'école secondaire (ginnasio) dont on parle depuis quelques années. Enfin, l'école secondaire de Mendrisio s'est tellement accrue en nombre d'élèves qu'il faut ajouter une aile au bâtiment tout récent.

Alors que le nombre des élèves dans les écoles primaires inférieures avait toujours augmenté pendant les dernières années, il nous faut annoncer cette fois une diminution de 180 unités sur un total de 14 250 écoliers. Dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) on a eu une augmentation de 40 sur un total de 4800 élèves. Le nombre est encore fortement augmenté dans les écoles secondaires (280 sur 2200) et l'école de commerce (50 sur 160), tandis qu'il y eut une diminution au lycée (55 sur 205) et à l'école normale (40 sur 320).

Deux inspecteurs scolaires sont arrivés au terme de leur mandat, M. Mario Jermini qui avait la surveillance d'une partie du district de Lugano et M. Candido Lanini, qui s'occupait des écoles du Val Blenio et de la Léventine, de Biasca à Airolo. L'un et l'autre ont bien mérité la gratitude des autorités et des familles pour leur intelligente activité et leur amour pour l'école.

La commission cantonale des études a été renouvelée en décembre dernier et comprend maintenant dix membres appartenant à des activités bien différentes : cinq avocats (MM. Mario Agustoni, Brenno Galli, Emilio Rava, Riccardo Rossi et Waldo Riva), l'ancien inspecteur de l'enseignement professionnel, M. Luigi Brentani, un professeur universitaire (M. Guido Calgari), un architecte (M. Rino Tami) et deux membres du corps enseignant : M. Attilio Petralli et M<sup>11</sup>e Maddalena Fraschina.

Dans la commission de surveillance et d'examens de l'école normale cantonale avec M. E. Plancherel, ancien professeur à l'école polytechnique fédérale, qui en faisait partie depuis bien des années pour les branches scientifiques, il y a maintenant M. M. Raymond, qui s'occupe de l'enseignement de la langue française.

En application de la nouvelle loi générale sur l'enseignement du 29 mai 1958, la structure de l'école primaire a subi une modification qui est en cours de réalisation. Comme on l'a souvent rappelé, l'enseignement primaire supérieur était donné dans les « scuole maggiori », comprenant les trois classes d'âge de 11 à 14 ans ; mais dans les localités où le nombre des élèves était insuffisant pour former une classe, ces élèves étaient unis à ceux du degré inférieur. Cette situation va être changée par la création de consortiums de communes, qui permettent de réunir tous les écoliers de 11 à 14 ans dans les classes qui leur sont destinées. On veut arriver à mettre en valeur les « scuole maggiori », comme d'ailleurs on l'a déjà fait en supprimant les examens pour le passage de ces écoles aux cours correspondants de l'école secondaire et en instituant des « cours préparatoires » auprès de l'école normale cantonale, fréquentés par les élèves âgés de 14 à 16 ans. Un soin tout particulier a été dédié depuis quelques années à l'enseignement de la langue française dans ces écoles: les instituteurs ont été appelés à fréquenter des cours d'été auxquels ont participé des étudiants de l'école normale de Lausanne pour animer les «séminaires» qui font partie du programme.

La nouvelle loi générale sur l'enseignement a introduit une durée uniforme de 9 mois pour toutes les écoles du canton. Au moment de l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire dans l'année 1958-1959, il y avait encore 105 écoles primaires de 8 mois, réparties en 86 communes ; en trois ans ces écoles ont presque disparu, étant réduites maintenant à une dizaine dans tout le canton.

Rien à signaler dans le domaine de la radio scolaire : on a continué à introduire dans le programme des émissions pour les petits et on a mis à l'étude le problème de la télévision scolaire, qui semble pour le moment encore éloigné d'une solution pratique.

A. U. TARABORI.

# Valais

## Enseignement primaire

Le rapide développement des écoles secondaires régionales et le départ des meilleurs éléments dès l'âge de 13 ans bouleversent la structure des dernières années primaires. A la suite d'autres cantons, le Valais cherche donc une solution pour ces classes de fin de scolarité ou classes pré-professionnelles. Elles exigent des maîtres spécialement formés ainsi qu'un programme adapté. La solution de ce problème dépend aussi des communes, dont quelques-unes devront se grouper pour créer de telles classes.

Les écoles de montagne, sauf des îlots ici ou là, ont tendance à se dépeupler au profit de celles de plaine, où une dizaine de nouvelles classes ont été ouvertes en 1960.